



VOLET B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Révisé
a
Mon
be***20147738***Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 03.12.2020

Greffe

N° d'entreprise : **0434 445 776**

Nom

(en entier) : **FERRERO ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Pietro-Ferrero 5, B- 6700 Arlon.****Objet de l'acte : Rémunération d'un administrateur - Renouvellement du mandat du commissaire - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).**

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 20 novembre 2020.

Les actionnaires :

- PRIS CONNAISSANCE de la décision de Monsieur Giovanni NASI de renoncer à sa rémunération comme administrateur de la Société, avec effet à partir de la date des présentes résolutions et, pour autant que de besoin, APPROUVÉ que le mandat de Monsieur Giovanni NASI comme administrateur ne sera plus rémunéré à partir de la date des présentes résolutions.

- DÉCIDENT, après avoir constaté que le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises, dont le siège social est sis Woluwedal 18, B-1932 Zaventem, représentée par Griet HELSEN, en tant que commissaire de la Société est venu à échéance lors de la dernière assemblée générale ordinaire de la Société, d'approuver, sur présentation du conseil d'entreprise, la renomination du commissaire à partir de la date susmentionnée, pour une durée additionnelle de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 August 2022.

- DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2020 - Annexes du Moniteur belge